

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

KIDS PARADISE

CLUB KIDS PARADISE est une association Loi 1901 déclarée sous le numéro W942006765, dont le siège social est situé 5B avenue de Joinville 94130 Nogent sur Marne. Les prestations décrites sur ce site sont réservées aux adhérents de l'association. L'adhésion est soumise au règlement d'une cotisation annuelle. L'inscription à l'un des séjours proposés par l'association implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après. Notre activité est régie par le Droit français.

1. INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS :

La proposition de séjour est faite dans la limite des places disponibles, tenant compte de toutes les contraintes que peut subir l'association, pouvant entraîner la suppression partielle ou totale, temporaire ou définitive, des places.

En application des articles L121-28 du Code de la Consommation, aucun droit de rétractation ne peut être exercé.

Toute inscription est considérée comme définitive pour le participant à partir de la réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte d'un montant minimum de 30% du montant total du séjour, adressé à CLUB KIDS PARADISE et sera validée sous réserve du règlement du solde au plus tard un mois avant le départ du séjour.

Le solde doit nous parvenir accompagné de l'ensemble des documents demandés (fiche d'inscription, fiche sanitaire, certificat médical ...) En cas d'inscription moins d'un mois avant le départ, la totalité du prix du séjour doit être réglé à l'inscription. À défaut de paiement de tout ou partie du séjour un mois avant le départ, le participant est redevable, de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée, d'un intérêt de retard sur le montant encore dû, calculé au taux de 1,25 % par mois de retard à partir de la date à laquelle le paiement était exigible jusqu'au jour du paiement total, majoré d'une somme de 15 % sur le montant encore dû, avec un minimum de 50 €, à titre d'indemnité forfaitaire pour les frais et efforts supplémentaires qui doivent être fournis pour obtenir le paiement. Un paiement tardif ou incomplet donne également droit à l'Association d'annuler la participation de l'enfant au séjour et d'imputer les frais d'annulation qui en découlent conformément aux conditions générales de vente.

2. ANNULATION DU SEJOUR :

Pour tout séjour annulé, une somme de 100 € sera retenue pour frais de dossier.

Pour une annulation entre trois et deux mois avant le départ, 50 % du prix du séjour sera retenu et du.

De deux mois à un mois avant le départ, 70 % du prix du séjour sera retenu et du.

Moins de 30 jours avant le départ, 100 % du prix du séjour sera retenu et du.

Toute annulation doit être adressée par écrit à colokidsparadise@gmail.com ou par courrier à KIDS PARADISE, 5B avenue de Joinville 94130 Nogent sur marne.

L'association se réserve le droit d'annuler tout séjour en cas de remplissage insuffisant et s'engage à avertir les participants déjà inscrits. Les montants perçus seront intégralement reversés à ces derniers sans qu'ils ne puissent réclamer le moindre dédommagement.

3. INFORMATIONS SEJOUR :

Pour diverses raisons, des modifications peuvent être faites concernant notamment les activités proposées. En cas d'impossibilité de réalisation du programme prévu, un programme de remplacement sera proposé aux enfants, sans qu'une indemnité quelconque puisse être demandée.

L'argent de poche pourra être confié à la direction.

Le téléphone portable est interdit pendant le séjour. Les enfants pourront être contactés au moment des douches sur un numéro qui sera transmis aux parents.

Les animaux ne sont pas admis.

4. RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION

La réalisation d'un séjour engage le responsable légal de l'enfant et l'enfant lui-même.

Tous les participants s'engagent à respecter les règles de vie en collectivité et les règles du séjour. En cas de manquement grave à ces règles (vol, dégradations, insultes, bagarres, bizutage, alcool, drogue ...), la direction se réserve le droit d'un renvoi disciplinaire afin de préserver le bien-être et la sécurité du participant lui-même et des autres participants inscrits au même séjour. Suite à un renvoi disciplinaire, le responsable légal du participant rapatrié s'engage à assurer son accueil en gare ou à l'aéroport, le jour de son retour anticipé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge du responsable légal ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier.

KIDS PARADISE pourra poursuivre le représentant légal du participant ayant commis des actes portant atteinte au bon fonctionnement du séjour et réclamer un dédommagement en cas de dégradations.

L'association interdit les objets de valeur (bijoux, portable, tablette, ordinateur, etc) pendant le séjour et recommande de marquer les vêtements des enfants avec leur nom.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol d'objets personnels.

Le responsable légal de l'enfant inscrit, s'engage au remboursement de l'ensemble des frais médicaux engagés pour l'enfant par l'association.

Les bagages sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

5. RESPONSABILITE DU PARTICIPANT ET SON REPRESENTANT LEGAL

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée pour quelque cause que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement.

Le responsable légal de l'enfant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant ou sur toute particularité le concernant, susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour.

L'association rappelle à cet effet qu'elle se réserve de refuser l'inscription à un quelconque de ses séjours d'un participant, quel que soit son âge, affecté d'une pathologie spécifique physique ou mentale, qui pourrait, selon le directeur du séjour, empêcher le bon déroulement du séjour concerné, aussi bien pour le participant lui-même que pour les autres participants inscrits au même séjour.

La responsabilité du représentant légal de l'enfant sera engagée en cas de dissimulation au regard de l'organisateur d'un état pathologique sévère préexistant contre-indiqué pour l'inscription du participant et donc sa participation à un séjour.

Confrontée à une telle situation, l'association pourra, dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour aux frais du participant.

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans le délai d'un mois après la fin du séjour par courriel colokidsparadise@gmail.com et lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) à KIDS PARADISE, 5b avenue de Joinville 94130 Nogent sur marne

Passé ce délai KIDS PARADISE se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou à un séjour.

6. LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Nous informons les participants, que durant le séjour des photos et vidéos seront prises des enfants qui serviront à illustrer le blog du séjour et éventuellement pour la communication de l'association (flyer, site internet, réseaux sociaux ...). Nous accordons la plus grande attention pour qu'aucune photo ne puisse porter préjudice à la dignité de l'enfant. Nous vous demandons d'autoriser expressément l'apparition de votre enfant sur support photo, internet... conformément à la loi.

Si vous avez refusé cette autorisation et si d'aventure une vue de votre enfant se glissait sur nos supports, nous vous demandons de nous en avertir et nous effacerons immédiatement la photo concernée.

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils ont la possibilité d'exercer leur droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives les concernant dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 06 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : colokidsparadise@gmail.com ou par courrier à KIDS PARADISE, 5b avenue de Joinville 94130 Nogent sur marne.